





Lycée général, technologique et professionnel Lycée des métiers de l'automobile 55, boulevard Louis Armand

93330 NEUILLY SUR MARNE

http://www.lyceecugnot.fr

ce.0932291K@ac-creteil.fr

Neuilly sur Marne, le 30 novembre 2015

Le proviseur,

à Mmes et MM. les parents d'élève(s)

## **INFORMATION:**

## Risques majeurs, PPMS et consignes pour les familles

Madame, Monsieur,

**Un risque majeur** est un événement d'origine naturelle ou liée à l'activité humaine, dont l'impact peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société, perturber l'activité économique du territoire, porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens, publics ou privés, et menacer l'environnement. Les risques majeurs sont classés en 4 grands types :

- ▶ les risques naturels, résultants de phénomènes violents ou extrêmes d'origine météorologique, géologique ou climatique ;
- ▶ les risques sanitaires, affectant la santé de la population ;
- ▶ les risques technologiques, résultant de l'activité humaine, tels les risques industriels, nucléaires et biologiques ;
- ▶ les risques terroristes, qui peuvent être ciblés ou diffus, et qui évoluent au regard du contexte géopolitique du moment.

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans le lycée, les procédures destinées aux équipes éducatives devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, pour attendre l'arrivée des secours et mettre en œuvre les directives des autorités.

Au regard des évènements récents, et de la prolongation de la période de l'état d'urgence jusqu'à fin février 2016, un exercice interne de mise en sûreté, permettant de tester l'organisation du PPMS de l'établissement, sera organisé avant les congés de Noël.

Dans un cadre plus général (hors exercice), vous trouverez au verso de cette note, une information à destination des familles, résumant la liste des réflexes à avoir en cas d'accident majeur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute ma considération.

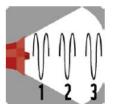
Le Proviseur, Jean-Christophe Drappier



## INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

## En cas d'alerte

<u>Signal émis par des sirènes :</u>
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.





N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).